

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_011 : ENVIRONNEMENT / AVENANT N°3 À LA CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

Vu la délibération n° DEL_2017_194 du 11 décembre 2017 adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), approuvant la convention de mutualisation de services entre la CABA et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets issus du tri sélectif ;

Vu la délibération n° 122_2017 du 19 décembre 2017 adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, approuvant la même convention ;

Vu la convention portant mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets issus du tri sélectif signée par les deux collectivités le 22 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° DEL_2020_135 du 10 décembre 2020 adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, approuvant l'avenant n°1 à la convention décrite supra et actant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° DEL_2024_116 du 14 octobre 2024 adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, approuvant l'avenant n°2 à la convention décrite supra et actant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que la convention susdite est arrivée à son terme le 31 décembre 2024 ;

Considérant que, d'un accord unanime, les parties entendent poursuivre leur coopération pour les six premiers mois de l'année 2025 dans le cadre des missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés dans des conditions similaires à celles en vigueur ;

Considérant qu'un projet d'avenant n°3 à la convention initiale, tel que joint aux présentes, a été établi pour prolonger son application jusqu'au 30 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du nouvel avenant n°3 à la convention de mutualisation de services conclue entre la CABA et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets issus du tri sélectif, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-président en charge de l'Environnement et du Développement Durable à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à l'exécution de celui-ci.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.